# RECYCLAGE MONITEUR SPORTIF EN RANDONNEE – Niv 3

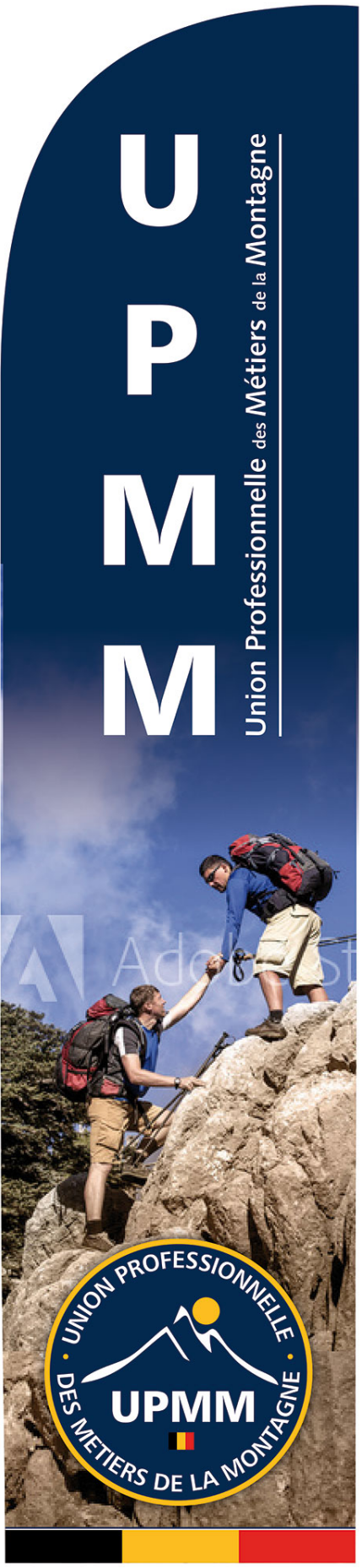


## INFORMATIONS

# PREROGATIVES D'EXERCICE

## Exigences nationales (Art 6 du Décret du 02 Mai 2019)

- Conformément à la législation en vigueur, les moniteurs encadrant des activités sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant activement à une session de recyclage tous les 6 ans afin de réactualiser et d'uniformiser leurs savoirs et savoir-faire en regard des évolutions du métier, notamment sur les plans de la sécurité et de la règlementation.

- Au-delà de la période de 6 ans à compter de l'obtention du brevet, la prorogation de l'autorisation d'exercer est accordée aux moniteurs ayant participé à un stage de recyclage organisé par un opérateur de formation reconnu par l'Administration Générale des Sports. En cas de non-participation au recyclage au terme de la durée d'autorisation d'exercer, le brevet n'est pas perdu, mais le moniteur ne pourra plus exercer ses compétences en encadrement tant que son recyclage ne sera pas effectué.

## Exigences internationales (UIMLA – Standards de formation Art 5)

- Pour conserver leur droit d'exercer, les IML-UIMLA doivent suivre un recyclage tel que défini par leur organisation ou les autorités compétentes et approuvé par UIMLA.

## Exigences françaises (Arrêté du 25 septembre 2014 du Ministère de la jeunesse et des Sports)

- Les titulaires du diplôme d'Etat d'Alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne sont soumis tous les 6 ans à un stage de recyclage.

## Durée du recyclage

- Le recyclage est prévu sur une durée de 3 jours (3 x 8 heures) pour les brevetés du niveau 3 (Rando 3).

## Dates et PAF

- Le recyclage pour les MS Rando 3 est prévu les 5, 6 et 7 mars 2021 (à confirmer) dans la région de Marche-en-Famenne.
- La PAF sera de 170,00 EUR pour les membres UPMM et de 180,00 EUR pour les non-membres.

## Matériel personnel à emporter pour le recyclage

- Sac à dos (minimum 40 l, idéal 50 ou +)
- Matériel de sécurité:
    - 1 cordelette 7 mm;
    - 2 mousquetons à vis ou automatiques type H (HMS) ou plus;
    - 2 anneaux de sangle de 120 cm minimum ou plus;
    - corde de randonnée pour ceux qui en disposent;
- GPS pour ceux qui en disposent
- DVA pour ceux qui en disposent
- Pour les activités OUTDOOR, tenue adaptée suivant les conditions météo

## Contenu et volume horaire du recyclage

- Le volume horaire du recyclage comprend au minimum 24 heures réparties sur un minimum de 3 journées comprenant au moins:
    - thématique 1 (Cadre institutionnel et législatif): **2 heures**;
    - thématique 2 (Didactique et méthodologie): **2 heures**;
    - thématique 3 (Facteurs déterminants de l'activité et de la performance): **4 heures**;
    - thématique 4 (Aspects sécuritaires et préventifs): **8 heures**;
- Au programme, cours diversifiés et nombreux ateliers pratiques sur les dernières évolutions réglementaires, les aspects médicaux, la gestion d'accidents, les nouvelles technologies, les comportements sécuritaires et les techniques de gestion de groupe. L'accent sera mis sur les échanges et le partage d'expérience entre professionnels du secteur.

- Les formateurs impliqués dans le recyclage sont soit des Accompagnateurs en Montagne confirmés et/ou des experts reconnus dans leur domaine de compétences.
- Le contenu du recyclage dispensé par l'UPMM est reconnu par UIMLA et permet notamment l'accès à la profession en France (obtention ou renouvellement de la carte Pro).

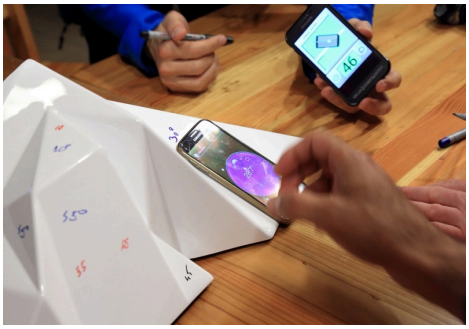

**UPMM a.s.b.l. agréée Union Professionnelle**

Route de Waillet 14

6900 Marche-en-Famenne

formation@upmm.be

Contact: Michel DE VLAMINCK

+32 475/58 18 22

www.upmm.be